

# La Vierge Marie n'a jamais commis de péché

Publié le 6 novembre 2021  
4 minutes

*Certains hérétiques comme Luther ou Calvin ont voulu relever des péchés de la Vierge Marie dans l'Évangile.*

Ainsi, la Mère du Christ aurait été négligente lors de la perte de l'Enfant Jésus au Temple et elle aurait perdu patience après l'avoir retrouvé. Mais il n'y avait pas négligence de la Vierge à penser, avec saint Joseph, que celui qui venait d'acquérir le statut d'adulte devant la Loi, était avec des familiers dans la colonne du pèlerinage. Quant aux paroles que la Mère de Dieu adresse à son divin Fils, elles sont l'expression de son étonnement, de son amour et de sa douleur.

Il faut dire au contraire que l'inimitié absolue et perpétuelle entre la Sainte Vierge et Satan exprimée dans la Genèse (Gn 3, 15) affirme implicitement l'immunité du péché au moins mortel.

De plus, la salutation par l'archange Gabriel, « pleine de grâce » est capitale. Quant au péché mortel, il est exclu car cette plénitude comporte la confirmation en grâce. Et quant au péché véniel, comme le dit saint Albert le Grand dans son *Mariale* : « Là où il y a péché véniel, il y a un certain manque de grâce ; mais Marie était pleine de grâce ; il n'y a donc eu aucun péché en elle. »

Il faut aussi citer ce texte du *Cantique des cantiques* que la sainte Eglise applique à la Très sainte Vierge : « Tu es toute belle, mon amie, et il n'y a pas de tache en toi ! »

Les Pères de l'Eglise sont l'écho de la parole sacrée. S. Augustin donne un motif théologique : « Pour l'honneur du Seigneur, je veux qu'il ne soit nullement question [de Marie], lorsqu'il s'agit de péchés ».

S. Bernard affirme aussi l'immunité du péché actuel :

« Et je pense quant à moi qu'une bénédiction de sanctification plus abondante descendit en elle, qui non seulement sanctifia sa naissance mais garda ensuite sa vie indemne de tout péché, ce qui, comme on le croit, n'a certes été donné à nul autre parmi ceux qui sont nés d'une femme. Il convenait en effet à la reine des vierges, par le privilège d'une sainteté singulière, de mener une vie sans aucun péché, elle qui enfanterait le rédempteur du péché et de la mort et obtiendrait pour tous le don de la vie et de la justice. »

La voix du Magistère fait retentir la même vérité. Ainsi le concile de Trente qui affirme que « l'on [ne] peut dans toute sa vie éviter tous les péchés, même véniels, à moins que ce soit par un privilège spécial de Dieu, comme l'Eglise le tient au sujet de la bienheureuse Vierge ».

Le pape Pie IX, dans la bulle *Ineffabilis Deus*, qui proclame la Conception immaculée de la Vierge, affirme par ailleurs :

« C'est pourquoi, puisant dans les trésors de sa divinité, il la combla, bien plus que tous les esprits angéliques, bien plus que tous les saints, de l'abondance de toutes les grâces célestes, et l'enrichit avec une profusion merveilleuse, afin qu'elle fût toujours sans aucune tache, entièrement exempte de l'esclavage du péché, toute belle, toute parfaite et dans une telle plénitude d'innocence et de sainteté qu'on ne peut, au-dessous de Dieu, en concevoir une plus grande, et que nulle autre pensée que celle de Dieu même ne peut en mesurer la grandeur. »

La théologie ne fait que reprendre cette tradition en affirmant que la Vierge n'a commis aucun péché actuel. Cette perfection est très convenable pour plusieurs raisons comme le dit saint Thomas :

*Le déshonneur des parents rejaillit sur l'enfant.* Le déshonneur du péché rejaillirait sur le Fils de Dieu.

*La proximité merveilleuse de Marie avec le Verbe l'interdit : « quel accord entre le Christ et Bélial ? »*

Enfin, le docteur angélique cite *le livre de la Sagesse* : « La Sagesse [ici, le Verbe] n'entrera pas dans l'âme malveillante ni dans le corps soumis au péché ».

Laissons le mot de la fin à saint Ephrem qui nous parle de la Vierge « *sans tache, sans souillure, sans corruption, mais entièrement pudique, tout à fait étrangère à toute impureté, à tout défaut, l'épouse de Dieu, notre maîtresse* ».

Source : [Site de la Militia Immaculatae](#)